

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2017
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2017 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2018

La séance débute à 20h30 sous la présidence de Madame Patricia ALTHERR, Maire de CHALLEX

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2017.

Présents :

Patricia ALTHERR, Henry BABAZ, Fabien BELOTTI, Sophie COLLET, Brigitte FLEURY, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Michel PETER, Denis RAQUIN, Sandrine SHAW, Jean-Pierre SZWED.

Absents ayant donné procuration : Emmanuelle JAN donne procuration à Sandrine SHAW, Christian JOLIE donne procuration à Patricia ALTHERR,

Absent : Valérie BURINE.

Secrétaire de séance : Fabien BELOTTI.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du :

13 novembre 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Délibération n°52-2017

Objet : Convention de gestion entretien des fossés et des grilles avaloirs eaux pluviales

Annexe : convention

Dans le cadre de la prise de compétence eaux pluviales au 1^{er} Janvier 2018 par la communauté de commune du Pays de Gex, il a été proposé aux communes une compétence élargie comprenant la compétence gestion des eaux pluviales urbaines et la compétence ruissellement sur les zones non urbaines. Lors du conseil communautaire du 27 Septembre 2017, une large majorité des élus ont donné leur avis favorable pour une compétence élargie aux zones non urbaines.

De ce fait et lors du dernier comité de pilotage du 7 Septembre 2017, certains élus des communes ont exprimé leur souhait de conserver les missions d'entretien des fossés et des grilles avaloirs pour des raisons d'intervention de proximité, de moyens humains ainsi que de matériels adaptés déjà existant.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) nous propose de mettre en œuvre ensemble une convention de gestion afin que nous puissions continuer ces missions d'entretien.

Le projet de convention précise, pour notre commune, la durée et la description des missions ainsi que les modalités financières, comptables et budgétaires. La commune transmettra à la Communauté de Communes un titre de recette correspondant aux sommes qu'elle a acquittées et/ou engagées au titre des présentes missions dans l'année. La Communauté de communes s'engage à procéder au remboursement des sommes avancées par la commune dans la limite du plafond des dépenses mentionnées par l'étude du groupement Acticonseil - Safège -Itinéraire droit public consultant. Tout dépassement de ce plafond devra être justifié.

Débat : Stéphanie LOVENJAK demande si la mairie connaît le coût actuel des travaux d'entretien des fossés et grilles avaloirs eaux pluviales. Elle demande également si la commune devra prendre à ses frais les travaux

réalisés dépassant la somme prévue par la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG). Sophie COLLET répond que techniquement les surplus sont remboursés. Michel PETER ajoute qu'il faudra noter au fur et à mesure le poste de dépense et surtout faire valider les travaux à la CCPG avant d'engager quoi que ce soit. Patricia ALTHERR précise que la somme est forfaitaire et change selon la commune. David PERAY trouve que la somme prévue (5 000 €) est suffisante pour l'entretien des fossés et des grilles. Pour Frédéric PERICARD il est difficile d'établir un budget pour de tels travaux. David PERAY précise que les travaux seront également réalisés par la commune pour la (CCPG). Patricia ALTHERR complète en disant que tous les travaux supplémentaires devront être justifiés. Jean-Pierre SZWED demande si la commune sera informée lorsqu'une entreprise interviendra sur la commune. Patricia ALTHERR répond que oui, la Mairie a notamment été informée que l'entreprise SOPRECO interviendrait sous peu sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix pour, 2 abstentions) :

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur l'engagement.

AUTORISE Mme le Maire à signer ce document et tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Délibération n°53-2017

Objet : changement des rythmes scolaires

Rapport de Sandrine SHAW :

Suites aux résultats des questionnaires NAP :

Familles : une majorité souhaite le retour à la semaine de 4 jours.

Agents de l'école : une majorité souhaite le retour à la semaine de 4 jours

Corps enseignant : une majorité souhaite le retour à la semaine de 4 jours

Le Conseil Municipal doit choisir de conserver le rythme scolaire actuel ou de passer à compter de la rentrée 2018 à la semaine des 4 jours.

Débat : Brigitte FLEURY demande combien de parents ont répondu au questionnaire : Sandrine SHAW répond que 95 familles sur 110 ont répondu, ce qui est énorme. Stéphanie LOVENJAK rajoute que les parents se sont sentis concernés. Michel PETER demande comment seront répartis les quatre jours. Sandrine SHAW répond lundi – mardi – jeudi – vendredi. Patricia ALTHERR ajoute qu'il n'y aura plus de NAP. Brigitte FLEURY demande ce que va devenir le personnel actuellement en charge des NAP. Patricia ALTHERR répond que les ATSEM et autres agents chargés de ces activités auront un autre emploi du temps, certains agents souhaitent également faire moins d'heures et revenir à leur ancien planning. Michel PETER demande si par conséquent les vacances scolaires seront réduites. Tout le Conseil Municipal répond non.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, (11 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions) :

APPROUVE le retour à la semaine des 4 jours.

Délibération n°54-2017

Objet : Travaux sur le bâtiment de la mairie.

Annexe : devis

Il est obligatoire de rendre accessible aux handicapés le bâtiment de la mairie. Cette dépense a déjà été inscrite au budget. Deux devis ont été reçus.

Un troisième devis a été reçu après l'envoi des convocations Conseil Municipal, celui de TOP RENOV. David PERAY informe le Conseil Municipal qu'il faut mettre en accessibilité le rez-de-chaussée de la Mairie. Il est question de faire une remise au même niveau que l'entrée du bas de la Mairie avec un nouveau parquet, un changement des portes et une réfection des deux bureaux à l'étage (peinture murs et plafond). Il y aura d'autres devis pour le reste. L'électricité sera également à refaire. Stéphanie LOVENJAK demande qu'en est-il de l'ascenseur. David PERAY répond que pour l'instant la mairie a reçu un devis de 30.000 € il qu'il en faut d'autre. Brigitte FLEURY demande si ça sera un ascenseur ou un monte-charge. Et considère qu'il ne faut pas faire de travaux avant que l'ascenseur n'ait été prévu. David PERAY répond que les travaux ne concernent que le bas du bâtiment. Jean-Pierre SZWED se demande si on ne pourrait pas tout faire sur le rez-de-chaussée. David PERAY demande si on peut monter un étage avec un monte-charge. Brigitte FLEURY rajoute que c'est surtout pour le coût. Valérie BURINE arrive à 20h53. Stéphanie LOVENJAK dit qu'elle n'est pas certaine qu'au niveau de l'accessibilité un monte-charge soit accepté. Brigitte FLEURY répond que c'est un ascenseur pour personne à mobilité réduite dans lequel un fauteuil passe qui est présent dans beaucoup de bâtiments publics et que c'est peut-être moins cher qu'un ascenseur et que d'autant plus, cela nécessite moins d'entretien. Fabien BELOTTI trouve que vu le peu de personne qui vont utiliser ce dispositif autant réduire le montant de l'achat. David PERAY dit qu'il a beaucoup de difficulté à obtenir des devis. Pour Fabien BELOTTI le devis reçu est pour un monte-charge et non pas un ascenseur vu le prix. Frédéric PERICARD rajoute qu'un niveau des devis la différence de prix se fait sur les menuiseries. David PERAY informe le conseil que le second devis est celui de l'entrepreneur qui a refait la challaisienne. Sophie COLLET trouve le second devis plus intéressant. David PERAY rajoute qu'il est moins cher qu'il travaille bien. Stéphanie LOVENJAK demande qu'en est-il du premier devis. David PERAY répond qu'il travaille bien également mais que le devis est plus cher et que le dernier devis est encore plus cher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (14 voix pour, 1 abstention) :

APPROUVE les travaux sur le bâtiment de la mairie

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis

Patricia ALTHERR intervient pour signifier que suite à la réception de l'avis à cotisation du SIEA elle doit demander au Conseil Municipal s'il est d'accord pour délibérer sur une décision budgétaire modificative. Le Conseil Municipal est d'accord pour rajouter une délibération.

Délibération n°55-2017

Objet : Décision Budgétaire modificative n°6

Michel PETER intervient pour préciser que ce n'est que technique

Pour rappel, la commune a transféré la compétence « Eclairage Public » au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain (SIEA).

Le montant total de la participation 2017 s'élève à 26 605,51 €.

30 000 € ont été prévus pour les « concours divers (cotisations) et notamment celle du SIEA (article 6281). Néanmoins la participation au SIEA doit être prélevée à l'article 65548 « autres contributions ».

La première tranche de la participation a été versée en juin et nous devons verser la seconde. Néanmoins l'article 65548 est à ce jour débiteur de 17 372,80. €

Pour rééquilibrer le chapitre 65 il convient de prendre 26 605,51 € en « concours divers cotisations » (6281) et de les basculer sur l'article « autres contributions » (65548).

Section fonctionnement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6281	Concours divers (cotisations)	- 26 605,51 €	
65548	Autres contributions	26 605,51€	
TOTAL		0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (14 voix pour, 1 abstention):

ACCEPTE les modifications telles que présentées ci-dessus par Madame le Maire.

CHARGE Madame le Maire de les appliquer.

Rapport des commissions

Intercommunalité (Jean-Pierre SZWED)

RAS à part le vote pour les eaux pluviales qui fait l'objet de beaucoup de discussion. La CCPG a décidé de faire la chasse au gaspillage. 30% de l'eau potable fini dans les fossés. A Challex et Pougny il y aurait une nappe phréatique non -exploitée dépendante du Rhône qui serait intarissable. Il devrait y avoir des travaux pour un forage au niveau du barrage de Pougny en même temps que la STEP.

Patricia ALTHERR intervient pour informer le Conseil Municipal que la SOGEDO a été reprise par la CCPG, qui est dorénavant dénommée « la régie des eaux gessiennes ». Tout le monde a dû recevoir une lettre pour le prélèvement automatique. Brigitte FLEURY dit que ce prélèvement n'est pas obligatoire. Patricia ALTHERR demande aux conseillers d'informer les habitants qu'il est normal de recevoir un courrier de cette entreprise.

Affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK)

RAS

Finances (Michel PETER)

La mairie a reçu le remboursement de l'assurance pour la porte de la bibliothèque. Pour la salle Jean-Antoine LEPINE, les travaux devraient également être pris en charge par l'assurance. La commune a touché de l'argent de la vente des tracteurs environs 19 600 €. On a également reçu 13 000 € pour la création d'un réseau d'eaux pluviales vers la STEP, ce qui est inattendu, c'est à creuser avec la secrétaire générale. Pour le matériel, le budget réalisé est de 23.000 € alors que le budget prévu était de 11.000 €. Pour la Challaisienne, il va y avoir des vérifications, le budget sera inférieur à celui prévu mais il semble manquer 20.000 € de factures. Du côté des recettes de fonctionnement, le budget ayant été prévu modérément, il reste 40.000 € sur ce poste. Il y a des postes pour lesquels nous sommes en attente de chiffres, notamment la dotation forfaitaire. A ce jour la commune a reçu 44.000 € alors que 88.000 € ont été prévus, ce qui fait une sacrée différence. On essaie de comprendre ce DELTA. Pour le produit exceptionnel et le produit de gestion courante la commune a reçu 39.000 € de plus que budgétés. Pour le montant des dépenses de fonctionnement, il sera

moins élevé que prévu, ce qui vaut mieux. Enfin, la préparation du budget 2018 va bientôt commencer, des tableaux vont bientôt être envoyés.

Voirie (Jean-Pierre SZWED),

Mucelle : pas de dépenses en plus, la levée de réserve a été faite.

Place du poizat : il y a eu une réunion avec Valérie BURINE, Patricia ALTHERR sur ce sujet. Certaines rues devraient passer en sens unique. Patricia ALTHERR ajoute que c'est notamment le souhait des habitants de la rue de la Craz. La Mairie souhaite que les automobilistes restent sur la départementale, ça fera l'objet de discussion au prochain Conseil Municipal. Il y aura des tests selon les décisions prises au Conseil et en commission.

Zones bleues : elles vont être augmentées, notamment autour du restaurant pour qu'il y ait des places de parking pour ceux qui vont manger à l'auberge.

La route de Dardagny va être fermée à compter de janvier 2018, il y aura des barrières posées par la commune de Dardagny, l'arrêté est en cours de rédaction.

Frédéric PERICARD intervient car il souhaite parler de la limitation à 12 tonnes qui a été mise en place sur le village. Récemment, un transporteur a refusé de faire une livraison à cause de cela. Il souhaite que cette interdiction soit levée car elle est inutile. Patricia ALTHERR demande si une limitation au plus de 19 tonnes serait satisfaisante. Frédéric PERICARD répond qu'il ne faut pas de limitation en dessous de 26 tonnes. Michel PETER demande si les rues sont conçues pour supporter cette charge. Fabien BELOTTI dit qu'avec ou sans l'interdiction ça ne change rien puisque les camions passent. Henry BABAZ ajoute qu'une toupie de béton n'est même pas censée passer avec cette interdiction. Patricia ALTHERR dit que ce sera discuté en prochaine commission voirie.

Chemin de Corbet : la mairie ne souhaite pas reprendre le chemin. Pour Jean-Pierre SZWED la remise aux normes serait trop coûteuse. La convention de déneigement reste en place et pas de remise à la commune.

Chemin de Cormagnin : tout le monde n'est pas venu signer les actes notariés.

Patricia ALTHERR informe le conseil que le marquage au sol, les passages piétons vont être refaits et des barrières vont être achetées.

Bâtiment (David PERAY)

Pas de réunion ce mois-ci, mais le mois prochain, car des devis sont attendus. La commission commencera à monter le budget

Salle Jean-Antoine LEPINE, le chauffage fonctionne mais, il y a de nouveau une fuite dans le caniveau. Nous avons fait des lettres à la SEMCODA, nous avons un devis de 7 500 € pour refaire le caniveau en résine sinon il y aura toujours des problèmes. Suite à la fuite, le parquet est taché, ce sera également pris en charge par l'assurance. Sur l'autre toit plat, où il y a le bar, de l'eau s'infiltré entre la jointure et l'isolation. L'assurance dommage ouvrage est engagée. Il va falloir se battre pour qu'il refasse tout le toit. On va essayer de résoudre ça en 2018.

Ecole : les luminaires vont être remplacés par des LED pendant les vacances scolaires. Le devis est de 1.000 €.

Personnel (Patricia ALTHERR)

Ecole : toujours un ATSEM en arrêt. Un autre ATSEM est absent 4 jours. La responsable du périscolaire est également en arrêt. Du coup la gestion de la cantine est compliquée.

Tout le personnel va être reçu en décembre ou en janvier pour le CIA.

Brigitte FLEURY souhaite parler du passage à demi-traitement. Elle demande si la Mairie peut contacter des assurances pour avoir des prix sur l'assurance maintien de salaire qui représente un coût supplémentaire pour les agents. Elle demande si la Mairie ne peut pas prendre à sa charge une partie. Stéphanie LOVENJAK intervient pour dire que la mairie versant déjà 15 € pour la mutuelle, les CIA, elle ne peut pas palier à tout. Brigitte FLEURY souhaite que la mairie fasse quelque chose en préventif pour les agents. Pour Stéphanie LOVENJAK, il faut que chacun se prenne en charge et si la mairie paye le maintien de salaire, elle ne donne plus de chèques déjeuners. Patricia ALTHERR intervient pour dire qu'aujourd'hui, tous les agents savent qu'après un certain temps en arrêt maladie, il y a un passage à demi-traitement. A ce jour, seul deux agents ont l'assurance maintien de salaire.

Urbanisme (David PERAY)

	Localisation	Nature des travaux	DECISION
--	--------------	--------------------	----------

DOSSIER			
DIA			5
CU00107817B0047 HOFER Roger	390, route de Pougny	Projet de construction de 200m ² sur la parcelle D 390 dans le bâtiment existant (Zone NH)	---Dossier transmis au cabinet d'urbanisme le 28/11/2017
PC00107816B0022M01 MAIRE Patrick	Chemin de la fruitière Parcelle B 1843/B 522	Modification de la découpe des parcelles Modification en toit terrasse Modification de la surface du garage Bardage vois sur partie de la façade	FAVORABLE (pas encore envoyé)

Communication (Denis RAQUIN)

Pas de réunion depuis le dernier Conseil Municipal.

Association (Fabien BELOTTI)

Pas de commission, la prochaine est le 07/12/2017 à 20 heures pour les subventions. Fabien BELOTTI n'ose pas dire que tout va bien, mais tout va bien. David PERAY demande qui est le responsable du téléthon. Fabien BELOTTI répond que les personnes sont connues et accréditées.

La Challaisienne : les associations vont être reçues le 18/12/2017. Pour Fabien BELOTTI, Patricia ALTHERR a raison et les associations doivent se prendre en main. Il faut rencontrer les personnes un tas de choses sont dites et elles sont fausses.

Pour le nettoyage de la salle Jean-Antoine LEPINE, Stéphanie LOVENJAK intervient pour dire qu'il n'y aurait pas de problème si toutes les associations rendaient la salle dans un parfait état, ce qui n'est pas le cas. Pour Fabien BELOTTI il faut des outils professionnels pour nettoyer. La commission bâtiment doit faire des devis pour le nettoyage de la salle pour ensuite pouvoir proposer ces entreprises aux associations. Pour David PERAY c'est aux associations de trouver des entreprises, pas à la Mairie. Pour Frédéric PERICARD il faut rajouter une case ménage ou pas ménage dans la convention de location de la salle. David PERAY dit que c'est aux associations de prendre leurs responsabilités. Pour Sophie COLLET il est peut être préférable de modifier la convention de location par rapport au ménage. Patricia ALTHERR intervient pour dire que la convention spécifie que la salle doit être rendu propre. Brigitte FLEURY se demande si le problème ne vient pas du fait que la location de la salle est gratuite pour les associations. Patricia ALTHERR répond que la mairie paye l'entretien, l'électricité, l'eau pour les associations qui utilisent les locaux gratuitement. Pour Fabien BELOTTI les associations sont la vitrine de Challex, il est très rare d'avoir un tel tissu social. Il s'engage à faire faire des devis par des sociétés de nettoyage. Henry BABAZ propose d'acheter une machine de nettoyage comme celle que l'on peut trouver dans les supermarchés. Jean-Pierre SZWED répond qu'on ne peut laisser une telle machine à des particuliers.

Patricia ALTHERR informe les conseillers que M. Christian JOLIE est passé en Mairie pour remettre tous les classeurs de l'association « la souris verte ». Le matériel de l'association qui se trouve dans le placard de la maison des sociétés (MDS) est donné à la Mairie. Fabien BELOTTI ajoute qu'il semblerait que l'association « les mercredis de neige » soit également dissoute.

Patricia ALTHERR informe le conseil que l'association poivre et sel souhaite occuper la MDS le 31/12. Le problème est de faire l'état de lieux le 31/12. Jean-Pierre SZWED propose de le faire une semaine avant. Patricia ALTHERR répond que ce n'est pas possible car la salle est utilisée entre temps. Fabien BELOTTI dit que c'est avec plaisir qu'il fera le 31/12.

Education (Sandrine SHAW).

La commission s'est réunie le 27/11/2017 pour faire le point sur le conseil d'école. Il y a des points positifs et d'autres moins. L'inspecteur d'académie était présent ce qui a été très utile pour la municipalité et les enseignants.

Lors du conseil d'école les parents ont posé beaucoup de questions sur la composition des classes, les méthodes d'enseignements. Pour Sandrine SHAW, il faut faire confiance aux enseignantes. Il y a eu un gros débat sur la classe verte qui implique certaines classes et pas d'autres. C'est un voyage de classe et pas de niveau. Le problème d'accès à internet a également été abordé et sera résolu si la majorité des parents accepte l'installation du Wifi dans les classes. Les activités pédagogiques complémentaires qui sont proposées par les enseignants en dehors des heures de classe ne sont pas obligatoires pour tous les enfants.

Effectif de l'école : 157 inscrits, l'ouverture d'une nouvelle classe se fait à 168 inscrits. L'inspecteur a prévenu Patricia ALTHERR qu'à ce stade avec les préinscriptions des maternelles la commune devra ouvrir une 7^{ème} classe dès septembre 2018. Patricia ALTHERR expose les options qui s'offrent à la commune pour la rentrée de septembre 2018. Les élus s'interrogent sur le financement de la création d'une 7^{ème} classe. Pour des raisons professionnelles Jean-Pierre SZWED doit quitter le conseil à 22h44, il donne sa voix à David PERAY.

Les conseillers procèdent à un vote à main levée pour, l'unanimité est pour procéder à un avancement chiffré du projet.

Question diverses

Fenêtre de l'Avent : Patricia ALTHERR annonce que la mairie va faire la soirée du 10/12/2017, il y a aura du vin chaud et de la soupe. Pour Patricia ALTHERR c'est une bonne façon de rencontrer les habitants de Challex.

La séance est clôturée à 23h11.